Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260610-D60_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 10 juin 2026

Le mercredi 10 juin 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 4 juin 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Catherine HESRY, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Françoise PINEL, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Nelly BRIAND, Anne-Charlotte CHEVRIER, Héloïse LAMBARD-BAZIN, Willy DAVID.

Absents : Guy MONIER, Dominique GEFFRAULT, Pascal RIDARD.
Procurations : Guy MONIER à Mickaël FORTIER, Pascal RIDARD à Nelly BRIAND.

Nombre de conseillers municipaux : 29
Quorum : 15
Présents : 26
Absents : 3
Procurations : 2
Votants : 28

****

STRUCTURE INFO JEUNES (SIJ) MULTI COMMUNALE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

N°60/26

Depuis plusieurs années, de nombreux jeunes issus des différentes communes environnantes fréquentent la structure Info Jeunes de La Mézière. Ils y viennent pour s'informer, être accompagnés dans leurs démarches, ou encore participer aux ateliers proposés.

Fortes de ce constat et convaincues de l'intérêt partagé de cette dynamique, plusieurs communes ont souhaité s'accorder pour créer une Structure Info Jeunes multi-communale qui soit accessible, visible, cohérente et en lien étroit avec les réalités et besoins du terrain afin de renforcer l'accès à l'information jeunesse pour tous.

Par délibération du 12 novembre 2025, le conseil municipal a approuvé la participation de la commune à la SIJ multi-communale et à sa labellisation avec les communes de La Mézière, Vignoc, Melesse, Gévezé et La Chapelle-des-Fougeretz.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260610-D60_26-DE

Dans le cadre du suivi de cette structure, il est demandé de designer deux représentants titulaires et un suppléant pour représenter la commune au sein de la conférence de l'entente.

Il est proposé de désigner Bruno JOSSET et Anne-Charlotte CHEVRIER en tant que titulaires, et Léonie PAUTONNIER en tant que suppléante.

Comme il s'agit de procéder à un vote nominatif, le scrutin ne peut être que secret. Toutefois, depuis la loi du 13 août 2004, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- procéder à un vote à main levée ;
- désigner Bruno JOSSET et Anne-Charlotte CHEVRIER en tant que titulaires, et Léonie PAUTONNIER en tant que suppléante.

MAIRIE DE GE
35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN